



PEUGEOT SPORT



208 RACING CUP

REGLEMENT SPORTIF 2018

Version du 22 Avril 2018

ADDITIF N°01

Sous réserve de validation de la FFSA

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des modifications apportées au Règlement sportif 2018 de la 208 Racing Cup enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser n° C68 le 09/03/2018.

La modification porte uniquement sur l'article 4.2 du Règlement sportif 2018 de la 208 Racing Cup, enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser n° C68 le 09/03/2018, qui est annulé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit (changements surlignés en jaune).

4.2 - Pneumatiques / Limitation / Règlementation

Pneumatiques :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques MICHELIN Pilot Sport 3 205/45-R16 87W commercialisés par Auvergne Pneumatiques Racing, marqués du sigle APR. Le concurrent devra préalablement commander ses pneumatiques auprès de ce fournisseur.

Les pneumatiques neufs nécessaires pour les Essais Qualificatifs et les courses d'une épreuve devront obligatoirement être approvisionnés et montés au camion MICHELIN Compétition présent sur le circuit de l'épreuve en cours.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'autoriser et/ou d'interdire un ou plusieurs types de pneumatiques et de modifier l'allocation pneumatique ci-dessous, en cours de saison, en fonction de l'évolution de la gamme de produits fabriqués par Michelin ou de tout autre raison.

Limitation :

Pneumatiques sur le train avant :

2 pneumatiques neufs + 2 pneumatiques enregistrés par voiture sur une épreuve précédente, à l'exception des pneumatiques utilisés pour la 208 Junior Cup, marqués du sigle APR, seront obligatoirement utilisés sur les roues avant pendant toute la durée de l'épreuve à partir des qualifications. Pour la première épreuve de la saison à laquelle le concurrent participe, 4 pneumatiques neufs devront être obligatoirement marqués.

Pour les épreuves de Nogaro et Dijon, 4 pneumatiques neufs devront être obligatoirement marqués.

Les deux pneumatiques neufs devront être utilisés à partir des qualifications et pour l'ensemble des séances qualificatives, c'est-à-dire à la fin de la dernière qualification

Pour les concurrents Junior, comme définie à l'Article 9, qui souhaitent participer à la course supplémentaire, dénommée 208 Junior Cup, comme définie à l'article 7, 2 pneumatiques neufs supplémentaires à utiliser exclusivement sur le train avant seront obligatoires. Ces pneumatiques auront un marquage spécifique qui sera apposé lors des Vérifications Techniques et seront réservés exclusivement à la course 208 Junior cup. Les concurrents Juniors devront confirmer leur participation à la course de 208 Junior Cup lors des Vérifications Administratives de l'épreuve concernée.

Pneumatiques sur le train arrière :

L'allocation des pneumatiques sur le train arrière est libre.

NB : L'utilisation de pneumatiques arrière (non enregistré) sur le train avant est interdite.

Opération de marquage des pneumatiques :

Pour chaque voiture il est obligatoire de procéder à l'opération de marquage en début de vérifications techniques d'avant épreuve. Pour chaque voiture, la totalité des pneumatiques à marquer doit être présentée en une seule fois.

Ces pneumatiques doivent impérativement être montés sur des roues propres et désassemblées de la voiture. Le marquage est effectué sur chaque flanc extérieur du pneumatique.

Cette opération sera réalisée par Peugeot Sport et devra obligatoirement être organisée pendant les vérifications techniques d'avant épreuve.

Seuls les pneumatiques ayant subi l'opération de marquage effectuée par Peugeot Sport, peuvent être utilisés sur le train avant. L'utilisation d'un pneumatique non enregistré sur le train avant sera considérée comme une non-conformité technique.

Attention : Le concurrent est responsable de la présence des étiquettes de marquage sur ses pneumatiques utilisés en course ou en qualification. Il devra s'assurer que ses pneumatiques possèdent ces étiquettes à tout moment de l'épreuve et sera responsable en cas d'absence de l'une de ces dernières. Le concurrent devra notamment s'assurer qu'au moment de récupérer son véhicule à la fin du Parc Fermé, les étiquettes de marquage soient présentes et lisibles sur les pneumatiques avant de leur 208 Racing Cup. Aucune contestation ne sera recevable et aucun pneumatique supplémentaire ne sera ré-attribué.

Les pneumatiques destinés à la 208 Junior Cup auront un marquage spécifique qui sera apposé lors des Vérifications Techniques. Le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport 2018 se réserve le droit de placer les pneumatiques enregistrés des concurrents de la 208 Junior Cup en Parc Fermé Pneumatiques (voir ci-après), cette information sera donnée lors des Vérifications Techniques de l'épreuve concernée.

Pneumatiques retenus

A l'issue de cette opération de marquage et pour les 10 premiers du classement général après l'épreuve précédente, tous les pneumatiques enregistrés par le concurrent ou pilote sont mis en parc fermé pneumatiques par PEUGEOT SPORT

Tous ces pneus sont rendus aux pilotes, pour être montés sur la voiture, à H-30 minutes de la pré-grille de la première séance d'essais qualificative.

Ces pneus sont à retirer au Parc Fermé pneumatiques, à un emplacement prédéterminé par Peugeot Sport.

Pour la première épreuve, cette opération est effectuée sur une liste de pilotes déterminés par tirage au sort avant les vérifications techniques.

Lors de la journée du Samedi, à l'issue des Essais Qualificatifs, aucun pneumatique ne sera retenu, sauf si, à la demande du Directeur de Course ou du Comité d'organisation des Rencontres Peugeot Sport, un régime de Parc Fermé pneumatique est mis en place. Cette information, le cas échéant sera diffusée lors du briefing pilote. Dans ce cas, après les essais qualificatifs et les courses toutes les roues enregistrées pour l'épreuve des 10 meilleurs temps de la séance ou des 10 premiers concurrents classés des courses seront retenues par PEUGEOT SPORT et rendues à leurs pilotes, pour être montées sur la voiture, à H-30 minutes de la pré-grille de la course suivante.

Ces pneus sont à retirer au Parc Fermé pneumatiques, à un emplacement prédéterminé par Peugeot Sport.

Tout retard fera l'objet d'un rapport au Directeur de Course.

Réglementation :

- Au départ de la première séance d'essais qualificatifs, les pneumatiques neufs du meeting doivent être utilisés sur le train avant. Ces pneus devront être utilisés jusqu'à la fin de la dernière séance d'essais qualificatifs.

- À chaque départ des courses, les roues avant et arrière doivent être en **conformité avec la réglementation actuelle relative à l'usure des pneumatiques** (voir ci-dessous).

A tout moment de l'épreuve :

La profondeur des rainures ne devra pas être inférieure à 1,6 mm. Le contrôle s'effectuera transversalement sur 3 rangées consécutives d'indicateurs d'usure (témoins). Sur ces 3 rangées, si un témoin d'usure est entamé, le pneumatique sera déclaré non conforme. En cas de doute, le contrôle pourra être réalisé avec une jauge de profondeur.

En pré-grille : Aucune toile ne doit apparaître, ni aucune déchirure sur les flancs.

Le concurrent doit s'assurer de participer à l'intégralité de l'épreuve avec l'allocation pneumatique **de l'épreuve** déterminée ci-dessus. Le remplacement d'un pneumatique ne sera autorisé qu'en cas de force majeure (crevaison avérée, apparition de toile...). Le concurrent devra prendre en considération les préconisations de Michelin Compétition pour régler son véhicule et arriver au terme de l'épreuve avec le quota de pneumatique prédéterminé.

Remplacement des pneumatiques : (en cas de crevaison, plat etc...)

- Pneumatique avant : le remplacement est possible par un pneumatique enregistré sur une épreuve précédente sous la ou les conditions suivantes :
 - o Pour remplacer un pneumatique, le concurrent ou pilote devra préalablement en informer le Commissaire Technique Responsable Peugeot Sport qui constatera l'état du pneumatique.
 - o Le Commissaire Technique Peugeot Sport, après s'être assuré de la présence du marquage d'une épreuve précédente, donnera ou non son accord pour le remplacement.
 - o Si l'autorisation est donnée, le concurrent ou pilote aura exceptionnellement l'autorisation d'utiliser un pneumatique enregistré sur une épreuve précédente, Le pneumatique déclaré hors service sera démuné de son marquage.
 - o Le constat de l'état du pneumatique pourra également être effectué en Parc Fermé à l'issue des Essais Qualificatifs ou courses
 - o Le concurrent ou pilote devra informer le commissaire technique de la détérioration de son pneumatique au plus tard avant la fin du Parc Fermé.
 - o Pour la première épreuve auquel le concurrent ou pilote participe, le concurrent ou pilote devra présenter au commissaire technique un **pneumatique d'usure équivalente**
 - o Dans tous les cas, aucun pneumatique neuf ne sera réattribué
 - o Attention : Le concurrent ou pilote devra s'assurer de disposer de pneumatiques enregistrés sur une épreuve précédente en nombre suffisant pour pouvoir appliquer cette procédure
- Pneumatique arrière : le remplacement est libre.
- Il est interdit d'intervertir des pneumatiques sur le même train et du train arrière vers le train avant.

- Pendant et entre des séances d'essais qualificatifs ou courses, sauf cas de force majeure avec l'autorisation du commissaire technique PEUGEOT SPORT. Conformément à la Réglementation Générale F.F.S.A. des Circuits, les opérations de contrôle et de baisse des pressions des pneumatiques sont autorisées dans la voie des stands. Les opérations de mise en pression des pneumatiques sont autorisées mais à l'intérieur d'un stand

L'utilisation de tout système chauffant est interdite. Toutes modifications des pneumatiques (retailage, rechapage, traitement de surface, etc.) sont interdites.

Les essais privés ne sont pas concernés par cette réglementation.